

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN**  
**REUNION DU 4 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU

Etaient excusés :

Christelle TALON qui donne pouvoir à Nicole COTILLON,  
Florence COLLARD qui donne pouvoir à Dominique MALLAISE

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

**I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2022**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

**II - Vote des comptes administratifs et de gestion 2021**

***Budget Principal 2021***

Pour la section d'investissement, le total des recettes est arrêté à 116 056,96 €, celui des dépenses à 83 077,48 €, pour un résultat excédentaire de 32 979,48 €.

Pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 446 339,27, celui des dépenses à 316 197,95, pour un résultat excédentaire de 130 141,32 €.

Les montants entre le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le compte de gestion du budget principal 2021.***

***Budget Lotissement des Ouches***

Pour la section d'investissement, le total des recettes est arrêté à 6 292,75 celui des dépenses à 0,00 €, pour un résultat excédentaire de 6 292,75 €.

Pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 13 965,00 €, celui des dépenses à 6 785,25 €, pour un résultat excédentaire de 7 179,75 €.

Les montants entre le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le compte de gestion du budget Lotissement Les Ouches 2021.***

***Budget Lotissement Les Charmes***

Pour la section d'investissement, le total des recettes est arrêté à 30 644,50 €, celui des dépenses à 5 096,13 €, pour un résultat excédentaire de 25 548,37 €.

Pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 35 992,00 €, celui des dépenses à 36 796,39 €, pour un résultat déficitaire de 804,39 €.

Les montants entre le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le compte de gestion du budget Lotissement Les Charmes 2021.***

### ***Budget photovoltaïque***

Pour la section d'investissement, le total des recettes est arrêté à 6 534,56 €, celui des dépenses à 34 568,03 €, pour un résultat déficitaire de 28 033,47 €.

Pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 9 665,84 €, celui des dépenses à 7 033,62 €, pour un résultat excédentaire de 2 632,22 €.

Les montants entre le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le compte de gestion du budget Photovoltaïque 2021.***

### ***Budget Epicerie***

Pour la section d'investissement, il n'y a pas de recettes (le dossier de demande de subventions est en cours de rédaction), et le total des dépenses est arrêté à 12 155,30 €, pour un résultat déficitaire de 12 155,30 €.

Pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 74 439,52 €, celui des dépenses à 83 953,42 €, pour un résultat déficitaire de 9 513,90 €.

Les montants entre le compte administratif et le compte de gestion sont concordants.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le compte de gestion du budget Photovoltaïque 2021.***

***Après que Mme le Maire se soit retirée, le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve également les différents comptes administratifs ci-dessus et présentés.***

## **III – Affectation des résultats**

### ***Budget principal***

A la clôture de l'exercice 2020, le budget principal indiquait en investissement un déficit cumulé de - 37 878,01 €. Le résultat de 2021 de 32 979,48 € s'y ajoute. Le résultat cumulé à fin 2021 est de - 4 822,53 €. Il sera affecté à la section d'investissement du budget principal 2022.

Le résultat du compte de fonctionnement 2021 est de 130 141,32 €. Il est également affecté à la section d'investissement du budget principal 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Budget les Ouches***

A la clôture de l'exercice 2020, le budget Lotissement des Ouches indiquait en investissement un excédent de 16 997,25 €. Le résultat de 2021 de 6 292,75 € s'y ajoute. Le résultat cumulé à fin 2021 est de 23 290,00 €. Il sera réaffecté au compte d'investissement du budget Les Ouches en 2022.

Le résultat de fonctionnement 2021, d'un montant de 7 179,75 €, s'ajoute au résultat cumulé 2020 d'un montant de 3 402,00 €, ce qui porte le résultat cumulé 2021 à 10 581,75 €. Une partie de ce résultat (7 581,75 €) sera affecté à la section d'investissement du budget principal 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Budget les Charmes***

A la clôture de l'exercice 2020, le budget du lotissement des Charmes indiquait en investissement un excédent de 33 921,81 €. Le résultat de 2021 de 25 548,37 € s'y ajoute. Le résultat cumulé à fin 2021 est de 59 470,18 €. Il sera affecté au compte d'investissement du budget Les Charmes 2022.

Le résultat de fonctionnement 2021, d'un montant de - 9 200,00 €, s'ajoute au résultat cumulé 2020, d'un montant de - 804,39 €, ce qui porte le résultat cumulé 2021 de - 10 004,39 €. Ce résultat sera affecté au compte de fonctionnement du budget Les Charmes 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Budget photovoltaïque***

A la clôture de l'exercice 2020, le budget photovoltaïque indiquait en investissement un excédent de 502,14 €. Le résultat de 2021 de - 28 033,47 € s'y ajoute. Le résultat cumulé à fin 2021 est de - 27 531,33 €. Il sera affecté au compte d'investissement du budget photovoltaïque 2022.

Le résultat de fonctionnement 2021, d'un montant de - 1 778,90 €, s'ajoute au résultat cumulé 2020, d'un montant de 2 632,22 €, pour un résultat cumulé 2021 de 853,32 €. Ce résultat cumulé 2021 est affecté au compte de fonctionnement du budget Photovoltaïque 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Budget épicerie***

Le budget épicerie indique en investissement pour 2021 un déficit de - 12 155,30 €. Il sera affecté au compte d'investissement Budget Epicerie 2022.

Le résultat de fonctionnement 2021 est de - 9 513,90 €. Il sera affecté au compte de fonctionnement du Budget Epicerie en 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

## **IV – Vote des taux de fiscalité 2022**

Mme le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité 2021 en 2022 :

- 37,13 % pour le foncier bâti,
- 62,48 % pour le foncier non bâti.

Mme le Maire rappelle que nous ne maîtrisons pas les bases fiscales sur lesquelles s'appliquent ces taux. L'Etat a d'ores et déjà annoncé une hausse de 3,4 % de ces bases, ce qui entraînera une augmentation des différentes taxes pour les habitants.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour les taux proposés***

## **V – Vote des budgets 2022**

### ***Budget principal***

Le budget prévisionnel pour la section de fonctionnement est équilibré à 420 181,75 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022 avec un virement de 69 600,00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le budget prévisionnel pour la section d'investissement est équilibré à 1 053 222,53 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022, avec un emprunt souscrit pour un montant de 300 000,00 € à 0,91 % (durée 20 ans).

Ce budget reprend les investissements suivants :

- . La fin des enfouissements des réseaux,
- . L'aménagement de la Rue de la Croix Bernier,
- . L'agrandissement de la maison d'assistantes maternelles,
- . L'achat du bar « Au bon Accueil »,
- . La reprise des concessions.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Lotissement les Ouches***

Le budget prévisionnel pour la section de fonctionnement est équilibré à 14 581,75 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

Le budget prévisionnel pour la section d'investissement est équilibré à 23 290,00 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Lotissement les Charmes***

Le budget prévisionnel pour la section de fonctionnement est équilibré à 127 224,84 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

Le budget prévisionnel pour la section d'investissement est équilibré à 166 190,63 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Budget photovoltaïque***

Le budget prévisionnel en section de fonctionnement est équilibré à 9 973,32 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

Le budget prévisionnel en section d'investissement est équilibré à 32 101,33 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

### ***Budget épicerie***

Le budget prévisionnel en section de fonctionnement est équilibré à 129 258,90 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

Le budget prévisionnel en section d'investissement est équilibré à 87 855,30 € en recettes et en dépenses pour l'année 2022.

***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

## **VI – Modification du contrat PEC Antoine GUICHARD**

Pour faire face à l'arrêt prolongé d'Alain MONNEAU, il est nécessaire de modifier le contrat PEC d'Antoine GUICHARD. L'horaire contractuel passera de 20 h à 35 h pour plusieurs mois (du 4 avril 2022 au 30 juin 2022). Mme le Maire doit signer un avenant au contrat de travail avec Cap Emploi.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour augmenter le contrat à 35h/semaine jusqu'au 30 juin 2022 et pour que Mme le Maire signe l'avenant de CAP Emploi.***

## **VII – Synergie : Mandat de recrutement de Christelle BILY**

L'entreprise Synergie demande une participation financière de la municipalité pour le recrutement de Christelle BILY, montant fixé à 500 €.

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents pour le paiement de cette prestation***

### **VIII – Vente de la parcelle B603 située à la Noue**

La commune propose de vendre pour 1,00 € cette parcelle de 27 m<sup>2</sup> lors de la vente de la maison et du terrain entourant ce bien immobilier.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents pour que Mme le maire puisse signer chez le notaire la vente de cette parcelle.*

### **IX – Questions diverses**

Pour le repas des aînés du 30 avril, c'est un traiteur de La Forêt du Sèvre (la Table Ronde) qui fournira le menu (21,50 € par personne).

Le service sera assuré par les conseillers municipaux.

Les nappes et serviettes seront fournies par le traiteur.

L'invitation est prête et sera distribuée cette semaine.